

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 août 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2014

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, BRUNO Christian, LEBAY Paule.

Excusé: M HELTZLÉ Jérôme

Absent : M GASNIER Richard

Madame Catherine DAVID a été désignée secrétaire de séance.

CHOIX DU PRESTATAIRE REFECTION VOIRIE COMMUNALE

Délibération N°41/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Monsieur le Maire fait part des devis relatifs aux travaux de voirie prévus à « La Chatellerie » « Le Mousseau » « La Ménagerie ».

Plusieurs entreprises ont répondu :

- __COLAS Centre-Ouest pour un montant de 59 385.20 € TTC ;
- __EUROVIA pour un montant de 82 663.20 € TTC ;
- __VERNAT TP pour un montant de 101 377.80 € TTC.

Ces offres étant supérieures au budget fixé par la collectivité, Monsieur le Maire, conformément à l'offre de marché, a renégocié avec l'entreprise COLAS Centre-Ouest.

Le marché a été renégocié de deux manières : économique et technique de façon à ce que celui-ci rentre dans l'enveloppe fixée par la Commune.

L'offre renégociée s'élève à 37 844.68 € HT, soit 45 413.62 TTC. Ces travaux seront subventionnés par le Conseil Général au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2014 pour un montant de 17 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- __Retient l'offre de COLAS Centre-Ouest pour un montant de 45 413.62 € TTC ;
- __autorise Monsieur le maire à commander les travaux et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

APPROBATION CONVENTION ET LANCEMENT CONSULTATION

Délibération N°42/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Suite aux travaux d'assainissement et de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable au lieu-dit « la Grivelière », mitoyen avec la Commune de Monteaux, Monsieur le maire rappelle la nécessité d'effectuer les travaux de voirie et de collecte des eaux pluviales en collaboration avec la Commune de Monteaux.

Le chiffrage estimatif de ces travaux s'élève à 159 287.40 € TTC, soit 102 421.80 € T.T.C. pour Monteaux et 56 865.60 € T.T.C pour Mesland. Ce dernier servira de base pour élaborer le dossier de demande de subvention au Conseil Général au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2015.

Il convient de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre fin 2014.

A la demande de la Commune de Monteaux, la Commune de Mesland sera coordonnatrice du dossier.

Monsieur le maire donne lecture de la convention relative au groupement de commande de mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux communs aux Communes de Mesland et de Monteaux au lieu-dit « la Grivelière ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- __ approuve la convention établie par Monsieur le Maire ;
- __ l'autorise à solliciter le Conseil Général pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale pour 2015 ;
- __ l'autorise à lancer la consultation auprès des entreprises et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

PROJET D'INSCRIPTION AU PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites & Itinéraires)

Délibération N°42/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Monsieur Dimitri MULTEAU, Vice-Président et rapporteur de la Commission Environnement et Cadre de Vie, propose l'inscription de 3 chemins de randonnées au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Le PDESI est un document qui recense les espaces, sites et itinéraires où s'exercent des activités de pleine nature (randonnée pédestre, équestre, VTT) dont les caractéristiques répondent à un cahier des charges.

Le Conseil Général définit et conduit cette politique en faisant appel à des porteurs de projets. C'est à ce titre que la Commune de Mesland se positionne et peut bénéficier d'aides du Conseil Général, notamment pour le balisage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription des chemins de randonnées de Mesland au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

PRESENTATION DIVERS PROJETS INITIES PAR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Monsieur MULTEAU fait part des projets évoqués lors de leur commission :

- __ Fleurissement de la Commune : jardin du Prieuré avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher).

L'architecte paysagiste du CAUE a déjà travaillé sur le projet et doit rencontrer la commission une nouvelle fois le 17 septembre afin de faire un nouveau point :

- __ Possibilité de faire un groupe de travail ouvert aux Meslandais afin de réfléchir sur

l'aménagement du jardin du Prieuré.

- Remplacement des robiniers (faux acacias) en rentrant dans le bourg de Mesland en arrivant d'Onzain, par de la vigne. Gilles MORISSET attire l'attention du conseil sur la sensibilité de la vigne à diverses maladies qui nécessitent de recourir à des traitements phytosanitaires. Christian BRUNO évoque les projets d'effacement de réseaux et de réfection de voirie et estime qu'il serait peut-être judicieux d'attendre que ces travaux soient terminés. Monsieur le Maire lui répond que sa remarque est pertinente mais que les budgets annuels de la commune ne sont pas extensibles et qu'il faut effectuer les travaux à mesure pour lisser l'investissement. Vouloir tout réaliser à la fin serait trop «lourd». D'autre part, les travaux de paysage envisagés ne sont pas des travaux lourds susceptibles d'être remis en cause par les travaux évoqués par M. BRUNO.

En ce qui concerne le jardin du Prieuré, un devis sera demandé à un géomètre pour établir un lever topographique.

Le Conseil Municipal prendra une décision lors de la prochaine séance.

Monsieur le maire évoque la problématique de l'espace engazonné près de la station d'épuration qu'il faudrait interdire à tout véhicule (à voir avec l'architecte du CAUE).

- La Petite Cisse :

Il pourrait être envisagé de la remettre dans son lit naturel et reboucher le lit actuel afin de résoudre les problèmes d'érosion de la berge. Pour ce faire il est nécessaire de contacter les propriétaires riverains afin de leur proposer d'acheter leur parcelle ou de leur proposer une convention de gestion de type bail emphytéotique ; dans ce dernier cas de figure, ils resteraient propriétaires, mais la jouissance du bien (partie de parcelle concernée par le projet), ainsi que les charges reviendraient à la collectivité.

Les subventions sont plus élevées pour une restauration du lit plutôt que pour une rénovation des berges.

Le Syndicat du Bassin de la Cisse serait le maître d'œuvre et gérerait les travaux qui pourraient être programmés pour le second semestre 2015.

D'autre part, dans le cadre de la loi, le Syndicat de Bassin étudie la possibilité de laisser le vannage ouvert d'octobre à mars pour permettre la libre circulation des eaux et des sédiments.

LOCATION LOGEMENT DU PRESBYTERE PLACE DE L'EGLISE

Délibération N°43/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Monsieur le Maire indique que Monsieur & Madame MARIETTE domiciliés 8 Rue de la Poste ont demandé la résiliation de leur bail à compter du 30 septembre 2014.

Deux dossiers de demande de location ont été retournés en mairie.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable pour louer ce logement à Mademoiselle Amélie MARMION et son compagnon Jérôme LEFEBVRE à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le montant du loyer sera de 484.31 € révisable chaque année le 1^{er} octobre en fonction du dernier indice connu (Indice INSEE du coût des loyers).

Un procès verbal de constat des lieux d'entrée sera établi par nos soins ainsi que la rédaction du bail.

AGGLOPOLYS : Désignation délégué de la Commune à la Commission Locale des Charges Transférées

Délibération N°44/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique implique la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges liées aux compétences transférées par les communes à la communauté d'agglomération.

Le rôle de cette commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est primordial car c'est sur la base de son rapport que les conseils municipaux déterminent dans des conditions de majorité qualifiée l'évaluation du coût net des charges transférées qui sert au calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres.

La commission rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il appartient au conseil communautaire de créer la commission locale d'évaluation des charges transférées et d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers, étant précisé que la commission est composée de membres des conseils municipaux et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La représentation des communes au sein de cette commission a été établie comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES
AVERDON	1 siège
BLOIS	7 sièges
CANDE-SUR-BEUVRON	1 siège
CELLETES	1 siège
CHAILLES	1 siège
CHAMBON-SUR-CISSE	1 siège
CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	1 siège
CHAUMONT-SUR-LOIRE	1 siège
CHEVERNY	1 siège
CHITENAY	1 siège
CHOUZY-SUR-CISSE	1 siège
CORMERAY	1 siège
COULANGES	1 siège
COUR-CHEVERNY	1 siège
FOSSE	1 siège
FRANCAY	1 siège
HERBAULT	1 siège
LA CHAPELLE-VENDOMOISE	1 siège
LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	2 sièges
LANCOME	1 siège
LANDES-LE-GAULOIS	1 siège
LES MONTILS	1 siège
MAROLLES	1 siège
MENARS	1 siège
MESLAND	1 siège

MOLINEUF	1 siège
MONTEAUX	1 siège
MONTHOU-SUR-BIEVRE	1 siège
ONZAIN	1 siège
ORCHAISE	1 siège
RILLY-SUR-LOIRE	1 siège
SAINT BOHAIRE	1 siège
SAINT CYR-DU-GAULT	1 siège
SAINT DENIS-SUR-LOIRE	1 siège
SAINT ETIENNE-DES-GUERETS	1 siège
SAINT GERVAIS-LA-FORET	2 sièges
SAINT LUBIN-EN-VERGONNOIS	1 siège
SAINT SULPICE-DE-POMMERAY	1 siège
SAMBIN	1 siège
SANTENAY	1 siège
SEILLAC	1 siège
SEUR	1 siège
VALAIRE	1 siège
VEUVES	1 siège
VILLEBAROU	1 siège
VILLEFRANCOEUR	1 siège
VILLERBON	1 siège
VINEUIL	2 sièges

Il appartient à chaque conseil municipal de désigner, en son sein, son ou ses représentants à la CLECT.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner son (ses) représentant(s) pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, Monsieur Philippe GUETTARD a été désigné pour siéger à la CLECT.

EMPLOI D'AVENIR

Monsieur le maire indique que le contrat accordé à Yannick CHARPENTIER en date du 1^{er} octobre 2013 arrivera à échéance le 30 septembre 2014 ;

Après évocation des raisons (à huis clos), le contrat ne sera pas renouvelé. La Mission Locale sera informée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'association Tendances d'Onzain à qui la salle des associations était mise à disposition durant la saison dernière le mercredi soir.

A sa demande cette mise à disposition est reconduite pour une année chaque lundi à compter du 8 septembre. Monsieur le Maire rencontrera le responsable de l'association.

Monsieur Quentin BOYER, bénévole de l'association « Vaincre la mucoviscidose » qui organise « Les Virades de l'espoir », a sollicité Monsieur le Maire pour le prêt des barnums lors de leurs festivités du 27 & 28 septembre 2014 à Onzain. Une suite favorable a été donnée à sa demande.

Monsieur le Maire ayant donné la parole au public, Madame BOTCAZOU (UNRPA) a demandé s'il était possible que les agents communaux rangent les tables à la salle des associations lors de l'organisation de leur loto et de leur belote. Un avis favorable a été donné à sa requête.

Vendanges communales prévues en octobre au Domaine des Grandes Espérances le 2^{ème} samedi d'octobre.

Mme Isabelle GIRAUD, Vice-Présidente du SIVOS, attire l'attention sur la baisse alarmante de l'effectif de l'école maternelle de Mesland. Une classe est menacée à la rentrée 2015-2016. M. le maire se propose d'initier une réunion avec les autres communes pour évoquer ce problème.

Prochaine réunion le 2 octobre.